



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC

Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 29 mars 2022

29/03/2022-30

Objet :	Nombre de conseillers en exercice	29
AUTORISATION DE SAISIR UN AVOCAT EN DROIT RURAL DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE PARTICULIERE	Nombre de présents	26
	Nombre de votants	28

Par suite d'une convocation en date du 22 mars 2022, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie le 29 mars 2022 à 19 h 00, en séance publique sous la présidence de Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents

BELLECC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia – SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – TANGUY Michel - LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul - BRAESCU ANDRIEU Morgane – DERVOUOT Dominique - SPAROSVICH GRANDIL Gwenaëlle - BORDENAVE Bruno - GEORGES Valérie – JOULAIN Anita - ROBIN Yves – SUARD Delphine - MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul - BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET Nicolas – JESTIN Caroline – PAUCHET Gérard.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

DENIEL Baptiste à TANGUY Michel
GALBRUN Karine à DOUX BETHUIS Sonia

Absent(e)

DAGORN Nicolas

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

SPAROSVICH GRANDIL Gwenaëlle

Madame DOUX BETHUIS, Adjointe au Maire, indique que par délibération du 7 février 2017, le conseil municipal a accepté la donation d'une maison, d'un ensemble de bâtiments à vocation agricole et de terres agricoles au lieu-dit Keradroc'h.

Sur cet ensemble court un bail rural depuis 2015 qu'il convient de régulariser.

Vu la complexité du dossier, pour défendre ses intérêts, la Commune doit saisir un avocat spécialisé en droit rural. Maître Arnaud GAONAC'H a été sollicité et a fait une proposition en ce sens.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, habilite le Maire à défendre la commune et confirme le choix de Maître GAONAC'H, Avocat de Quimper spécialisé en droit rural, pour l'assister dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 31 mars 2022

LE MAIRE
Olivier BELLEC

